

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CORMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à 19 heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Julien TOUGAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Julien TOUGAT, Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET, Marie-Line BLANCHET, Daniel RENVOISÉ, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Bertrand BRIOT, Cédric IWANCZUK, Jennifer REVELUT, Jean-Claude DELSAUT, Marc AUBRY, Christelle RENVOISÉ, Delphine BONNAMY, Gwendoline TOUGAT, Laura RABIER et Anthony MAUSSION.

Absent excusé : Ivan BREMONT qui donne procuration à Cristina DENIS.

Absents : Aucun

Anthony MAUSSION est désigné comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2026 / 009

Objet : Election des Maires-adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si,

après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : **19**

à déduire Nombre de bulletins déclarés blancs : **1**

à déduire Nombre de bulletins déclarés nuls : **2**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **16**

Majorité absolue : **10**

ont obtenu :

– la liste Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET et Marie-Line BLANCHET **16** voix (seize voix)

La liste Eric MARTINET, Cristina DENIS, Joël PASQUET et Marie-Line BLANCHET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et ont été immédiatement installés :

Eric MARTINET

Cristina DENIS

Joël PASQUET

Marie-Line BLANCHET

Fait et délibéré à Cormeray, le 20 mars 2026.

Affichée le : **20/03/2026**

Transmise au contrôle de légalité le : **23/03/2026**

Le Maire,
Julien TOUGAT

